



Contrôle routier de la gendarmerie

Par **samy1979**, le **15/12/2020 à 17:14**

Bonjour,rnrnLa gendarmerie a-t'elle le droit de me contrôler ,ainsi que mon vehicule, juste devant ma porte ?rnrnMerci.

Par **jodelariege**, le **15/12/2020 à 17:44**

bonsoirrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1036>rnrnles gendarmes vous ont suivi en voiture ?

Par **amajuris**, le **15/12/2020 à 18:43**

Bonjour,rnrnsous certaines conditions, les gendarmes peuvent même rentrer chez vous.rnrnsalutations

Par **Tisuisse**, le **16/12/2020 à 09:07**

Bonjour,rnrn"juste devant votre porte" c'est toujours le domaine public donc le contrôle est parfaitement légal et refuser ce contrôle est un "refus d'obtempérer".